



République Française
Département du Nord

Date de convocation
Le 24 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Objet de la délibération

ADMINISTRATION

NUMERIQUE

--O--

PARAPHEUR

ELECTRONIQUE

CM 2021//09-D05

Extrait du registre
Des délibérations du conseil municipal
Commune de Capinghem

Séance du 30 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un le 30 septembre, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

Présents : Ch. MATHON, MC.FICHELE, V.PARABOSCHI, A. TRICOIT, V.DUCOURAU, G.TRAPASSO, A.KIMOUR, J. AGNIERAY, M.ROUBAUD, G. CHATEAU, P. MOUCHON, G. OUDAERT, M. WALICKI, K. UDRY

Absents excusés avec pouvoir :

- ❖ S. DUMORTIER pouvoir à G. CHATEAU
- ❖ E. BARBAY pouvoir à V. PARABOSCHI
- ❖ T. WIDHEN pouvoir à M. WALICKI
- ❖ JM. CLERFAYT pouvoir à G. OUDAERT
- ❖ F. TREDEZ pouvoir à MC. FICHELE

Absents excusés sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : V. DUCOURAU

Pour faciliter le passage à l'administration numérique, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord peut intervenir au choix de l'établissement sur tout ou partie des missions suivantes :

- Déclinaison locale de la politique de sécurité du système d'information adaptée aux petites collectivités
- Accompagnement à la mise en œuvre d'un plan d'action pour la sécurité des systèmes d'information
- Accompagnement technique dans la mise en œuvre d'outils de la chaîne de dématérialisation

L'exécution de ces missions s'effectuera soit directement par un ou plusieurs agents du Centre de gestion, soit avec l'appui des agents de l'établissement dans la limite de la réglementation existante.

Chaque intervention effectuée par les services du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord au sein de l'établissement sera facturée à celui-ci selon le barème suivant :

Technicien : 50 € de l'heure (temps et coûts de déplacements compris)

Pour la ville de Capinghem, la mission ne concerne actuellement que la gestion du parapheur électronique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** les propositions ci-dessus

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Christian MATHON,
Maire de CAPINGHEM



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

12/10/2021